

SEANCE DU 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le trente du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Maire.

Présents : Roland CANAYER. Laurence BERANGER. Christian CHATARD. Olivier ARNAL. Cyril DOUCET. Gilles GUARDIA. Annie VILE. Benoît LEPAGE. Jean-Pierre NEGRE. Daniel ZEBERKO.

Absents (excusés) : Nathalie BRESSON. Jacques GINIEYS. Géraldine BLANC-MARTIN. Nathalie PROUZET. Corinne VILLEGAS.

Procurations : Nathalie BRESSON à Laurence BERANGER. Jacques GINIEYS à Roland CANAYER. Géraldine BLANC-MARTIN à Daniel ZEBERKO. Nathalie PROUZET à Christian CHATARD. Corinne VILLEGAS à Olivier ARNAL.

Christian CHATARD est élu secrétaire de séance.

...oooOooo...

La séance est ouverte à dix-huit heures par Monsieur Roland CANAYER qui donne la parole à Christian CHATARD pour la lecture du Procès-Verbal de la séance du 23 février 2023, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Demande d'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Délibération sur l'OPAH. Accordée

1°) Approbation des Comptes de Gestion 2022 Budget Général / Budget EAU / Budget CCAS

Le Maire donne le compte rendu des comptes de gestion de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement, du CCAS, et indique que les comptes sont conformes aux écritures de sa comptabilité administrative.

2°) Approbation du Compte Administratif 2022 Budget Général

Le Maire, responsable de la Commission des Finances, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de 2022 qui fait apparaître un excédent de Fonctionnement de 277 814,75 €, et un déficit d'Investissement de 38 189,19 €.

Après que le Maire soit sorti de la salle de réunion de la Mairie, le conseil a désigné MME Laurence BERANGER, présidente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

DE VOTER le Compte Administratif 2022, à l'unanimité des membres présents.

3°) Approbation du Compte Administratif 2022 Budget EAU et ASSAINISSEMENT

Le Maire, responsable de la Commission des Finances, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de 2022 qui fait apparaître un excédent de Fonctionnement de 15 037,96 €, et un excédent d'Investissement de 3 582,48 €.

Après que le Maire soit sorti de la salle de réunion de la Mairie, le conseil a désigné MME Laurence BERANGER, présidente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

DE VOTER le Compte Administratif 2022, à l'unanimité des membres présents.

4°) Approbation du Compte Administratif 2022 Budget CCAS

Le Maire, responsable de la Commission des Finances, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de 2022 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 975,97 €.

Après que le Maire soit sorti de la salle de réunion de la Mairie, le conseil a désigné MME Laurence BERANGER, présidente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

DE VOTER le Compte Administratif 2022, à l'unanimité des membres présents.

5°) Affectation de résultat de l'exercice 2022 – Budget Principal

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **277 814,75 €**

Ligne 002 :

Déficit de résultat d'investissement reporté (R001) : **38 189,19 €**

6°) Affectation de résultat de l'exercice 2022 Eau & Assainissement

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **15 037,96 €**

Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : **3 582,48 €**

7°) BUDGET PRIMITIF 2023 – Vote des taux Contributions Directes

Le Maire, responsable de la Commission des Finances, présente le tableau concernant la Contribution Directe pour l'année 2023.

| Libellés | Bases notifiées | Taux | Produit voté |
|---|-----------------|---------|--------------------|
| Taxe Foncière PB | 994 300,00 | 47.81 % | 475 375,00 |
| Taxe Foncière PNB | 15.800,00 | 61,26 % | 9.679,00 |
| Taxe Habitation | 273 683,00 | 15,34 % | 41.98300 |
| Allocations compensatrices | | | 6.849,00 |
| Contribution coefficient correcteur | | | - 84.256,00 |
| Totalisation des ressources fiscales 2023 = 442 781,00 | | | |

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, et à l'unanimité, DECIDE :
D'ACCEPTER le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

8°) BUDGET PRIMITIF 2023

Le Maire, responsable de la Commission des Finances, présente le Budget Primitif 2023 par chapitres et articles et qui se résume ainsi :

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Dépenses de Fonctionnement | 1 025 062, 75 € |
| Recettes de Fonctionnement | 1 025 062,75 € |
| Dépenses d'Investissement | 244 071,35 € |
| Recettes d'Investissement | 244 071,35 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :
D'ACCEPTER ce budget ainsi que le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

9°) BUDGET PRIMITIF 2023 – Vote des Tarifs EAU

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs comme indiqués ci-dessous :

| Rubrique | Tarifs 2020 | Tarifs 2021 | Tarifs 2022 | Tarifs 2023 |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|
| Abonnement Eau Potable | 105,00 € | 110.00 € | 110,00 € | 110,00 € |
| Consommation Eau | 0,90 €/m3 | 0,98 €/m3 | 0,98 €/m3 | 1,05 €/m 3 |
| Agence Eau – Pollution | 0,27 €/m3 | 0,28 €/m3 | 0,28 €/m3 | 0,28 € / m 3 |
| Prélèvement Eau de source | 0,11 €/m3 | 0,15 €/m3 | 0,16 €/m3 | 0,16 € / m3 |
| Abonnement assainissement | 45,22 € | 65,44 € | 66,50 € | 70,96 € |
| Consommation assainissement | 0,89/m3 | 1,06 €/ m3 | 1,10 €/m3 | 1,10 € / m 3 |
| Surtaxe S.I.V.O.M. | 0,40 €/m3 | 0,52 €/m3 | 0,52 €/m3 | 0,52 € / m3 |
| Redev. Modern. Réseau | 0,15 €/m3 | 0,15 €/m3 | 0,16 €/m3 | 0,20 € / m3 |

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :
D'ACCEPTER ce budget ainsi que le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

10°) BUDGET 2023 - Eau & Assainissement

Le Maire, responsable de la Commission des Finances, présente le Budget Primitif 2023 **Eau & Assainissement** par chapitres et articles et qui se résume ainsi :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Dépenses de fonctionnement..... | 339.330,96 € |
| Recettes de fonctionnement..... | 339.330,96 € |
| Dépenses d'investissement..... | 105.869,44 € |
| Recettes d'investissement..... | 105.869,44 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :
D'ACCEPTER ce budget ainsi que le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

11°) BUDGET 2023 - CCAS

Christian CHATARD présente le Budget Primitif 2023 du CCAS qui se résume ainsi :

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Dépenses de Fonctionnement..... | 9 975, 97 € |
| Recettes de Fonctionnement..... | 9 975, 97€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :
D'ACCEPTER ce budget ainsi que le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

12°) Subventions 2023 aux Associations

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'aide aux Associations pour l'année 2023 et précise que Daniel ZEBERKO (Amuse Oreille), Jean-Pierre NEGRE (MC PETANQUE) et Roland CANAYER (Pupuces) ne participeront pas au vote.

| Nom de l'Organisme | Subventions 2023 en EUROS |
|--|---------------------------|
| Compte 657362 | |
| CCAS Molières-Cavaillac | 6 000 |
| Compte 6574 | |
| CNAS | 1 272 |
| Amicale Moliéroise (chasse) | 500 |
| Assoc. Anglais Live | 1 000 |
| MOLIERES-CAVAILLAC Pétanque | 1 000 |
| Comité des Fêtes | 1 300 |
| Amuse Oreille | 700 |
| Resto du Cœur | 500 |
| Subv. except. Fête 13/7 | 500 |
| Assoc. Club des Anciens du Coudoulous - AULAS | 100 |
| Association Pupuces | 300 |
| Association La Gerbe | 300 |
| Divers- Subventions exceptionnelles – Manifestations | 28 |
| Compte 6745 | |
| O.C.C.E - Association scolaire école Primaire | 3500 |
| TOTAL | 17 000 |

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, DECIDE :
D'ACCEPTER la répartition des aides aux Associations comme présentée ci-dessus.

13°) Mise en place d'une OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) 2023_2028

Dans le cadre du programme **Petites Villes de demain**, la Communauté de communes du Pays Viganais et la ville de LE VIGAN se sont engagées dans l'élaboration d'une étude pré-opérationnelle qui a commencé le 29 juin 2022.

Cette étude a rapidement été élargie à l'ensemble de la communauté de communes et notamment aux communes de l'aire urbaine : AULAS, AVEZE, MOLIERES CAVAILLAC, BREAU-MARS

Les champs prioritaires d'interventions sont les suivants :

- Enrayer les phénomènes de vacances structurelles en centres anciens
- Organiser des copropriétés et l'engagement de travaux en copropriétés dégradées ou énergivores

- Lutter contre l'habitat indigne des logements locatifs et les situations de mal-logement des propriétaires occupants
- Produire une offre locative abordable et de qualité en centre ancien
- Lutter contre la précarité énergétique d'un parc occupé par des ménages très modestes
- Adapter le parc ancien au vieillissement de la population

Trois périmètres d'interventions ont été retenus :

- **Un périmètre renforcé** sur le centre-ville de LE VIGAN disposant d'actions plus fortes en direction des propriétaires bailleurs et la mobilisation du parc vacant
- **Un périmètre multisite** pour répondre à des problématiques spécifiques de tissu dense de centre ancien, composé des centres-bourgs des communes de l'aire urbaine en dehors de LE VIGAN, à savoir : AVEZE, MOLIERES-CAVAILLAC, BREAU-MARS et AULAS
- **Un périmètre dit « élargi »** sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays Viganais, disposant d'un socle commun d'aides, en direction des propriétaires bailleurs ou occupants.

A ce titre, la commune de MOLIERES-CAVAILLAC est appelée à se joindre au dispositif en apportant une aide financière complémentaire aux dispositifs existants pour la réalisation de travaux dans le cadre d'une OPAH. Cette aide a été estimée à 17 140 € sur 5 ans soit une dépense annuelle de 3 428 €/an.

L'ensemble du dossier est consultable en mairie ou sur le site de la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Le Conseil de Municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire communautaire

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ladite opération

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention d'OPAH avec l'ensemble des partenaires

AUTORISE à signer l'ensemble des éléments nécessaires à l'octroi des subventions aux propriétaires ;

AUTORISE le président à lancer et à signer le marché de suivi d'animation OPAH

AUTORISE le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents s'y référants

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE :

D'ACCEPTER ce budget ainsi que le vote des taux tels qu'ils sont ci-dessus présentés.

Questions diverses

- **Groupe de pilotage PLU :**

Laurence BERANGER fait le point sur les différentes réunions avec la CCPV et la nécessité d'apporter des modifications mineures à l'OAP de la ZAE. La prochaine réunion avec les services et les personnes concernées aura lieu le 19/04/2023.

- **RPI :**

Christian CHATARD informe qu'un rendez-vous a été demandé à M MAHEU DASEN pour faire le point sur le renouvellement de la Convention Education Nationale / RPI.

- **UFCV :**

Demande de mise à disposition d'un local afin de proposer, à destination des séniors, divers ateliers dont un atelier numérique.

- **stage Gestion et Valorisation naturaliste :**

Daniel ZEBERKO informe qu'un étudiant en Master effectuera un stage, de juin à août 2023, dans le but de créer un atlas de la biodiversité communale.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h15.

